



La petite Liassoise

Bulletin Municipal n° 18 - Juin 2024

Comité de rédaction : Mairie de Lias

Commission de communication: Stéphane De Castro, Kathy Duprat, Christian Marrast, Bernard Pandelé, Jacques Van Waes et les aimables participations de Karine André et Corinne Morange.

Le mot du Maire



Les Délibérations

Principales délibérations du Conseil municipal

PRIME EXCEPTIONNELLE INFLATION

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 fixe les conditions d'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale. Cette prime automatique et forfaitaire dans la Fonction Publique d'Etat et dans la Fonction Publique hospitalière est **facultative** dans la fonction publique territoriale. Les **montants forfaitaires deviennent des montants maxima**.

Les deux agents de la Commune remplissent les conditions pour bénéficier de la prime : nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 (employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ; ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire et de fixer le montant à 275 € pour l'agent technique et 206 € pour la secrétaire de mairie : 206 €

La prime sera versée en 1 fois.

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE

Le collège de Cazaubon organise un séjour à la montagne pour les élèves de cinquième en mars 2024. Coût 270 € pour la semaine. Les familles sollicitent donc une participation de la commune à hauteur de 70 € par élève pour aider à financer le séjour des 3 enfants de Lias d'Armagnac concernés. Le versement sera fait par virement, directement aux familles concernées.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

Jusqu'alors, la commune payait les frais occasionnés par la destruction de nids de frelons asiatiques, y compris chez les particuliers.

Monsieur le Maire attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que le tarif de la destruction varie constamment (de 75 à 100 € HT) et que certains abus sont à déplorer : il n'y a plus que des frelons « asiatiques » sur la commune, certaines interventions sont demandées pour des nids installés dans des dépendances inutilisées, dans des arbres très hauts et à l'écart des habitations, voir en fin d'automne quand les nids sont quasiment inactifs.

Il propose donc de restreindre la prise en charge par la commune aux nids de frelons asiatiques qui présentent un danger direct pour les habitants, situés dans un périmètre de 50 mètres de la maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé de restreindre la prise en charge par la commune aux nids de frelons asiatiques qui présentent un danger direct pour les habitants, situés dans un périmètre de 50 mètres de la maison.

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR)

Monsieur le Maire rapporte la présentation faite par la DDT du Gers

Le contexte général :

Dans un contexte d'urgence climatique, énergétique et géopolitique, l'État a entrepris des actions de transition énergétique avec un triple objectif :

- préserver le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité des entreprises,
- défendre l'indépendance industrielle, énergétique et politique de la France,
- lutter contre le dérèglement climatique.

Les Zones d'accélération de production des énergies renouvelables (ZA EnR) sont un dispositif qui remet les élus et leurs territoires au centre du jeu. Ils doivent être des partenaires de la transition énergétique en définissant eux-mêmes des zones dédiées à l'accélération des énergies renouvelables.

Promulguée en mars 2023, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (dite APER) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.

La loi APER confie de nouveaux leviers d'action aux collectivités et les élus locaux qui renforcent leur rôle crucial pour l'aménagement du territoire.

Avec cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec les habitants, des zones d'accélération (ZA EnR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Les principes des ZA EnR

Ces zones d'accélération doivent témoigner d'une volonté politique communale d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de son territoire.

Elles peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, le bois énergie, etc. Toutes les communes peuvent ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Les zones désignées ne préjugent en rien de la réalisation du projet, les différentes réglementations trouvant à s'appliquer de la même manière (droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, etc.). Cependant, la réalisation d'un projet dans une telle zone peut profiter d'une procédure d'instruction raccourcie.

Elles ne seront pas non plus exclusives : des projets pourront être autorisés hors de ces zones.

Les porteurs de projet seront, quoi qu'il en soit, incités à se diriger vers ces zones d'accélération :

- qui correspondront à une volonté politique et témoigneront d'une adhésion locale du projet d'énergie renouvelable,
- qui permettront l'introduction de mécanismes financiers afin d'encourager les porteurs de projet à se diriger vers ces terrains préférentiels pour les communes. Cela permettra aux zones d'accélération d'être attractives économiquement.

Les zones d'accélération concernent l'ensemble des installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Sont donc concernés : l'éolien terrestre, le photovoltaïque (au sol, sur bâtiment...), l'hydraulique, la géothermie (géothermie profonde et micro géothermie de surface), les installations de chaleur et de froid, les biogaz et la biomasse.

Un référentiel commun pour le développement des énergies renouvelables dans le département du Gers

Dans le département du Gers, les différentes autorités politiques en charge de l'aménagement du territoire et du développement des énergies renouvelables, ont décidé de se doter d'une vision commune du développement des projets situés sur le territoire départemental afin de :

- contribuer à l'atteinte des objectifs issus de la programmation pluriannuelle de l'énergie,
- maîtriser ce développement, dans le respect des usages préexistants sur le territoire,
- porter conjointement devant les différents acteurs concernés un langage commun,
- donner aux porteurs de projet un cadre dans lequel ils pourront développer sereinement leurs opérations.

Cette ambition est incarnée par la « Charte pour le développement des énergies renouvelables dans le département du Gers » et ses principes conducteurs de développement à respecter et ses fiches de

préconisations à suivre.

Conformément à la loi APER, la charte priorise la mobilisation des terrains déjà artificialisés ou sans enjeux environnementaux majeurs pour déployer les énergies renouvelables et ainsi préserver les terrains non artificialisés.

L'identification des ZA EnR par la commune

Les questions du photovoltaïsme au sol sur terres agricoles et de l'agrivoltaïsme doivent faire l'objet de précisions dans des décrets qui devraient être publiés d'ici la fin de l'année.

De ce fait, dans un premier temps et sans tenir compte de la faisabilité technico-économique et la faisabilité réglementaire la commune devrait travailler sur :

- le photovoltaïque en toitures,
- le photovoltaïque au sol uniquement sur terrain dégradé (ancienne décharge, délaissé routier, plans d'eau... même si la question de consommation de l'espace se pose et la réponse est en attente de décret),
- le photovoltaïque en ombrière sur les parkings, terrains sportifs, etc.,
- les autres énergies car la commune a la volonté de soutenir ou de porter des projets localement : méthanisation, la chaleur renouvelable (réseaux de chaleur, dispositifs utilisant du bois énergie, géothermie), l'hydroélectricité, l'éolien.

Le foncier privé, comme le foncier public est concerné par la définition des ZA EnR.

Le Conseil municipal a décidé de ne pas se prononcer sur ce sujet pour l'instant et d'attendre l'évolution des lois. Une décision sera prise très prochainement.

LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Le logement communal au 3 bis rue de l'ancienne école est vacant depuis le 1^{er} décembre 2023. Un nouveau candidat a déposé un dossier, il souhaiterait entrer dans le logement au plus vite. Monsieur le Maire doit le rencontrer jeudi 21 décembre, il invite l'Assemblée à se prononcer sur le dossier du candidat et sur une éventuelle révision du loyer. Pour mémoire, le loyer actuel est de 314.55 € (logement + annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé d'augmenter le loyer du logement communal situé au 3 bis rue de l'ancienne école à 330 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (= BILAN FINANCIER)

Monsieur Marrast, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2023.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

VOTE le compte administratif

ARRETE ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	204 529.16
	Réalisé :	199 995.76
	Reste à réaliser :	1 605.56
Recettes	Prévu :	204 529.16
	Réalisé :	140 071.78
	Reste à réaliser :	7 378.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	592 128.42
	Réalisé :	129 089.33
	Reste à réaliser :	100.00

Recettes	Prévu :	592 128.42
	Réalisé :	601 065.56
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement (déficit) :	59 923.98
Fonctionnement (excédent) :	471 976.23
Résultat global :	412 052.25

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	43 728.81
- Un excédent reporté de :	428 247.42
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	471 976.23
- Un déficit d'investissement de :	59 923.98
- Un excédent des restes à réaliser de :	5 772.44
Soit un besoin de financement de :	54 151.54

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	471 976.23
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	54 151.54
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	417 824.69
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) / DEFICIT	59 923.98

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir examiné toutes les demandes de subventions reçues, et après en avoir délibéré, arrête les sommes allouées comme indiquées dans le tableau suivant.

Article 65748	4 440 €
Subvention : Comité des fêtes	1000 €
Subvention : Compagnie des sapeurs-pompiers	400 €
Subvention : Club des aînés ruraux	(100 €)
Subvention : FNACA	50 €
Subvention : Lias en liesse	1000 €
Subvention : Parents d'élèves de Panjas	150 €
Subvention : AS les Mousquetaires (lycée de Nogaro)	40 €
Subvention : Croix-Rouge française	100 €
Subvention : RBAFC	100 €
Subvention : PAC Rugby	100 €
Subvention : Société de chasse Lias d'Armagnac	1000 €
Subvention : Société de pêche	50 €
Subvention : Tennis club d'Estang	150 €
Subvention : Tadam	(100 €)
Subvention : Première notes - école de musique d'Estang	100 €
Article 657362	1 000 €
CCAS Lias d'Armagnac	1 000 €
Article 65738	360 €
Subvention : OCCE Estang (coopérative scolaire)	150 €
Subvention : OCCE Panjas (coopérative scolaire)	150 €
Subvention : Collège Jean Rostand	60 €
Article 65568	9 030 €
Contribution : SIVU Ayzieu Lias Panjas	4 500 € sur avis somme à payer
Contribution : Syndicat SDE Auch	30 € sur avis somme à payer
Participation commune d'Estang (école)	4 500 € sur avis somme à payer

Total des subventions pour 2024 : 5 800 €

Total des contributions : 9 030 €

Une subvention exceptionnelle de 50 € supplémentaires est accordée à l'OCCE d'Estang pour participer au financement du voyage scolaire à Arreau.

Les subventions inscrites ne seront versées qu'à réception des bilans moraux et financiers des associations concernées. Les montants entre parenthèse concernent les associations qui n'ont pas encore déposé de demande.

VOTE DU TAUX DES TAXES

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'impositions directes perçues à leur profit.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2024.
Le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux inchangés pour 2024, soit :

Taxe sur le foncier bâti	47.49 %
Taxe sur le foncier non bâti	44.25 %
Taxe d'habitation	17.92 % (ne concerne que les résidences secondaires)
CFE (cotisation foncière des entreprises)	26.55 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (=PRÉVISIONS)

Concernant le fonctionnement, le budget primitif est élaboré en suivant les principes définis par la commission des finances qui s'est réunie le 22 février 2024, à savoir que les enveloppes de dépenses prévues au budget 2023 sont reportées, en prenant en compte l'inflation, l'augmentation du point d'indice (salaires et indemnités des élus) et des charges patronales.

Concernant l'investissement,

Les projets ont été prévus au budget, les enveloppes initialement inscrites ont été révisées à la hausse compte-tenu de la hausse de tous les tarifs :

- 2131 Bâtiments publics : 44 000 € (hors restes à réaliser) pour
 - la fin des travaux de l'église : peintures intérieures (3 250 €), faux plafonds sacristie (1 300 €), traitement boiseries du porche (2 520 €),
 - sol du hangar : 31 700 € (estimation haute)
 - la réhabilitation des WC publics aux normes PMR : 4 545 € (solde)
 - une enveloppe de 30 000 € est inscrite au budget pour l'agrandissement du local* (regroupant un espace rangement et des WC) - si cette option est retenue, elle remplacera l'achat du container.
- 2135 :
 - achat d'un container pour le rangement des tables, chaises et tonneaux (4 000 €)
 - presque 6 500 € (estimation haute)
- 2188 Investissement dans des décorations de Noël : 1 000 €

Monsieur le Maire propose un auto-financement et demande son avis aux membres du Conseil : 46 945.93 € ont été transférés du Fonctionnement à l'Investissement.

Il soumet ensuite le budget primitif au Conseil.

Fonctionnement :	Recettes	581 092.69 € (dont 417 824.09 € d'excédent reporté)
	Dépenses	581 092.69 € (dont virement à la section investissement 76 945.93 €)
Investissement :	Recettes	159 429.54 € (dont 7 378.00 € de restes à réaliser)
	Dépenses	159 429.54 € (dont 1 605.56 € de restes à réaliser)
Total :	Recettes	710 522.23 €
	Dépenses	710 522.23 €

* Cathy Duprat propose d'agrandir le bâtiment actuel (le doubler) pour y intégrer le rangement des tables et des tonneaux (à la place du container) et des toilettes. Voir plan en annexe.
La proposition ne recueille pas l'unanimité mais certains conseillers trouvent l'idée intéressante et demandent le chiffrage des travaux.

Le projet élaboré lors du précédent conseil (réfection du sol et installation d'un container pour le rangement des tables et des tonneaux) est mis en suspens en attendant les devis.

Les Associations

Comité des fêtes

Tout d'abord je remercie le bureau et l'ensemble des bénévoles, du village et d'ailleurs, pour leur aide ainsi que pour les idées d'animations qu'ils nous proposent pour rendre nos fêtes toujours plus attractives pour les petits et les grands.

Côté programme pour le moment nous restons sur la même ligne, avec le concours de belote le vendredi soir, avec une bonne participation, puis le samedi, on retrouvera pour la 2^{ème} année notre course landaise et la Ganaderia Dussau et pour clôturer cette belle journée, le grand repas du samedi soir accompagné de sa chanteuse suivi de son bal disco. Le dimanche matin, on pourra finir sa nuit tranquille au bord de l'eau à titiller le gardon puis se restaurer de nouveau à midi avec un repas plus local, l'après-midi, on digère avec des animations en cours d'organisation et on finit les fêtes avec le traditionnel vide buvette et food-truck.



Nous réfléchissons également à organiser un repas sur la fin de l'été pour le 31 août, nous avons une idée mais je ne peux pas encore m'avancer sur le menu. Et pour finir, nous avons organisé avant les fêtes une sortie cohésion pour les bénévoles, afin que tout le monde puisse profiter d'un agréable moment et ainsi redynamiser les troupes.

Nous vous attendons nombreux au cours de toutes ces manifestations.

LIAS

en fête

D'ARMAGNAC

2024

VENDREDI 5 JUILLET

21 h : Concours de belote en 4 parties
Sous **LE HANGAR** 7 € par personne
Boissons/pâtisseries 1 lot pour chaque participant

SAMEDI 6 JUILLET

9 h : Randonnée pédestre
Départ/retour au village. Collation au retour.

17h30 : Course landaise
Avec la cuadrilla Christophe Dussau
8 fois champion de France
Entrée 12 € AJC 5 €

REPAS
A partir de 20h30
sous **LE HANGAR**
Animé par Morgane, jeune talent de Radio d'Artagnan
MELON/JAMBON
POULET GRILLÉ - FRITES
16 € SALADE, FROMAGE
TARTE AUX POMMES
VIN, CAFÉ, ARMAGNAC
10 € pour les enfants de moins de 12 ans
Sur réservation (places limitées)
Stéphane 06 75 01 35 43 ou Jacques 06 02 31 81 04

22h : Bal disco avec

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

DIMANCHE 7 JUILLET

7h : Concours de pêche
sur le lac derrière le château de Lias d'Armagnac
- 14 ans : 5 € / adulte : 10 €

11h30 : Messe
Vin d'honneur offert par la Municipalité

12 h : Ouverture de la buvette

13h : REPAS
sous **LE HANGAR**
ASSIETTE FRAÎCHEUR
GRILLADES- FRITES
GLACE
VIN, CAFÉ
10 €
Menu enfant (plat/dessert) 6 € pour les moins de 12 ans
Sur réservation (places limitées)
Stéphane 06 75 01 35 43 ou Jacques 06 02 31 81 04

16h : Jeux d'arène pour les enfants

17h30 : Jeux en famille

19 h : Vide-buvette et Food-Truck
Le Comité des Fêtes ne répond ni des vols, ni des accidents
Vu, le Maire, Bernard Pandelé Vu, le Président, Stéphane De Castro

Stéphane De Castro

9

Lias en Liesse

C'est avec un grand plaisir que nous nous sommes retrouvés pour notre traditionnel Marché de Noël le 10 décembre .

Nous avons gardé notre concours de gâteaux de Noël, qui fût encore une fois présidé par notre cher maire, Bernard Pandelé, et nous avons proposé des ateliers pour les enfants l'après midi : décoration de gâteaux de Noël et de suspensions pour les sapins.



Cette année, beaucoup de choses se profilent, dont

- La scène ouverte le 15 juin
- Cinéma en plein air le 30 aout
- Halloween le 31 octobre
- Marché de Noël le 01 décembre

Si vous êtes plein d'énergie et souhaitez vous joindre à nous pour nos manifestations, n'hésitez pas à nous contacter pour venir rejoindre notre équipe de bénévoles.



La Société de Chasse

Vie Locale

11 Novembre commémoration de l'armistice et relance de la Poule au Pot



Voeux du Maire

Champion de France à Lias

50 ans de la SARL Dalies

Encore une très belle fête organisée ce 26 avril par Gilles Dalies, qui fêtait les 50 ans de l'entreprise Dalies SARL.

Pour l'histoire, l'entreprise familiale a été créée par ses grands parents Jeannette et Raymond en 1960 et fabriquait à l'époque des couvre joint en pin. En 1974 année de départ qui nous intéresse fut créée la SARL par Jacquy et Pierrette qui augmentent la production de moulures en modernisant régulièrement les machines pour se trouver dans les années 80 avec 17 salariés (tout de même) sur le site de Lias et, ICI sous le hangar, se trouvait le lieu de stockage du précieux bois. Plus tard en 1983, Jacquy décide d'acheter le 1er dépôt de matériaux que nous fréquentons tous à Estang puis très vite en 1992 le 2ieme dépôt à Cazaubon, emplacement l'ancien Score (pour ceux qui se souviennent), jusqu'en 1998 où la SARL sera transmise. En 2021 Florian rejoint les rangs avec la ferme intention de continuer l'aventure, et nous voici donc arrivés en 2024... 50 ans de se sont écoulés, l'avenir se profile pour cette entreprise familiale avec la 4ieme génération.

Pour la soirée, notre conseiller départemental Vincent Gouanelle et Monsieur le maire (qui n'a pas manqué de raconter quelques anecdotes ayant bien connu toute la famille) se sont succédés au micro. Tous les employés étaient présents, ainsi que pas moins de 140 invités, clients et amis. Ce fut un très bon moment de convivialité et nous souhaitons une bonne continuation à Florian !



Nouveaux services à la population.



BUS DENTAIRE GERSOIS

croix-rouge française

Le Bus Dentaire Gersois est équipé d'un fauteuil dentaire, d'un système de radiologie, qui se déplace dans votre village. Une équipe médicale réalisera les premiers soins dont vous aurez besoin.

DES SOINS PRES DE CHEZ VOUS SUR RENDEZ-VOUS

RETROUVEZ LES PERMANENCES DU BUS DENTAIRE GERSOIS DANS VOTRE MAIRIE.

05 62 63 57 90

suivez-nous sur facebook CroixRougeFrancaiseGers

Nos partenaires: Signal, UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER, Hôpitaux de Toulouse, FONDATION CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE, FONDATION CRÉDIT AGRICOLE SAUVAGETTE ET DÉVELOPPEMENT, Assurance Maladie, Groupama, NOVAIDENT, logos.



Croix-Rouge Mobilités
Véhicules partagés créateurs de liens

croix-rouge française

L'UNITÉ LOCALE DE CAZAUBON VOUS PROPOSE LE TRANSPORT SOLIDAIRE

VOUS AVEZ BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR UN RDV : MÉDICAL, ADMINISTRATIF OU AUTRES ON PEUT VOUS Y CONDUIRE.

CONTACTEZ-NOUS AU : 06 32 28 45 93

Croix Rouge Française du Gers, Unité locale de Cazaubon
Rue de La Brèche 32150 CAZAUBON



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

Vie Pratique

Comprendre certaines expressions belges qui étonnent les Français.

Non, peut-être : expression bruxelloise pour dire « oui, bien sûr » !

Hein ? Remplace : Désolé, je crois n'avoir complètement saisi ce que vous venez d'exprimer.

Je ne sais pas (vous répondre, vous aider, venir, etc.) : comprenez « je ne peux pas », votre interlocuteur sais certainement le faire, mais ne peut pas à ce moment précis !

Je te rappelle et je te dis quoi : expression que l'on retrouve aussi dans le nord de la France. On s'y habitue tellement vite qu'on se surprend à l'utiliser naturellement !

Il va dracher aujourd'hui : « il va pleuvoir » (et cela arrive de temps en temps !)

On se voit pour dîner demain ? N'arrivez pas à 20h, vous risquez d'être en retard. En Belgique on dîne le midi, et on soupe le soir !

Je travaille dans l'Horeca : non, ce n'est pas le nom d'une entreprise belge, mais le secteur de la restauration. C'est l'acronyme d'Hô(tellerie), Re(stauration) et Ca(fés), tout simplement.

Ça goûte... : « Ça a goût de... » et Ça te goûte ? : « Ça te plait ? »

C'est fort bon, fort salé : fort devant un adjectif, c'est le comme notre « très », et d'ailleurs cette expression existe aussi en France, mais n'est presque plus utilisée

A tantôt : contrairement à la même expression du nord-ouest de la France, tantôt n'est pas obligatoirement « l'après-midi », mais simplement « plus tard ».

Tu me donnes ton GSM ? : ton 06 quoi pour que **je te sonne** : que je t'appelle .

J'ai un kot : un petit appartement, en général pour les étudiants

Jouons un peu

Vous les avez reconnu(e)s ?

La recette

Croustade

Ingrédients

500g farine
1 œuf
20cl eau
1 cuill à soupe huile tournesol +15cl
3 pommes golden
120g sucre
7cl armagnac
100g beurre

*La
gourmandise
est l'art d'utiliser
la nourriture pour créer du
bonheur.*

La veille préparer la pâte

Dans un saladier casser l'œuf, ajouter l'eau, une bonne pincée de sel, une cuillère à soupe d'huile puis intégrer la farine poignée après poignée en remuant à la cuillère puis à la main au fur et à mesure que la pâte épaissit.

Terminer en la pétrissant à la main, puis en la repliant et en la battant au rouleau à pâtisserie.

Placer la pâte dans un sac congel ou plastic alimentaire, ajouter 15 cl d'huile, replier le sac et poser dans une assiette.

La veille préparer les pommes

Couper les pommes en lamelles assez fines et arroser les d'armagnac.

Ajouter un sachet de sucre vanillé, remuer et laisser macérer une nuit

Le lendemain couvrir une table (ronde de préférence) d'une nappe, la fariner et placer la pâte au centre.

Étirer la pâte avec les doigts pour qu'elle recouvre toute la table. Couper tous les bourrelets qui entourent cette pâte étirée.

La pâte doit être fine comme du papier à cigarette

Laisser sécher 1h et plus jusqu'à ce que la pâte devienne craquante.

Au besoin la sécher avec un sèche cheveux en la soulevant.

Beurrer un moule à tarte et arroser la pâte de gouttes de beurre fondu de toutes parts

Sucrer à la main

Personnellement j'ajoute de la fleur d'oranger de la même façon que le beurre

Tracer des cercles plus grands que la taille du moule et disposer 7 à 8 cercles dans le moule

Répartir les pommes puis couvrir avec les cercles restants puis froisser 4 ou 5 feuilles sur le dessus pour donner du volume et du croustillant.

Enfourner à 200° 25 à 30 min

Je vous conseille de placer le moule en bas du four ou de mettre votre four sur position sole uniquement les 20 dernières min de cuisson pour que le dessous soit bien croustillant.



Le coin du Geek

La fibre arrive "bientôt" à Lias



Modem



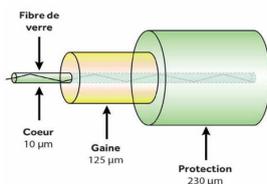
Minitel



Box



Botte de fibres



Une fibre et ses protections

Un des secteurs qui a connu les plus grands bouleversements est certainement celui des télécommunications. Au début des années 1980, nous ne connaissions que le téléphone de France télécom et sa ligne de cuivre. Le fax permettait déjà d'envoyer des documents. Puis les **modems** (modulateur/démodulateur) permirent de communiquer avec des ordinateurs (applications bancaires) et ouvrirent la porte au fameux **Minitel**. Tout cela sur la même ligne mais avec une seule utilisation à la fois (soit téléphone, soit communication). L'ADSL permettant de coder plusieurs informations en même temps sur la même ligne et à vitesse plus importante s'est imposée en parallèle avec le développement d'internet. Une seule ligne permettait maintenant la téléphonie et les communications (internet) en même temps grâce à la «**BOX**». Ce fut aussi l'apparition de la concurrence et des opérateurs alternatifs qui, louant les lignes de France télécom / Orange, proposaient des offres toujours plus alléchantes. Jusqu'ici, tout se passait toujours sur le fil de cuivre. Si la propagation de l'électricité sur le fil se fait à 70% de la vitesse de la lumière elle se dégrade en fonction de la longueur du fil en raison de sa résistance au passage du courant. De plus, chaque raccordement est sensible à la corrosion. C'est la raison pour laquelle ceux qui sont en bout de ligne sont pénalisés avec un débit réduit.

Une autre technologie basée sur la propagation de la lumière emprisonnée dans un fil de verre ou plastique permet d'éviter les pertes: c'est la **fibre**. Les débits offerts sont sans commune mesure avec les propositions précédentes et permettent à notre monde hyperconnecté de s'ouvrir à toutes les sollicitations modernes (internet, téléchargements, streaming, médecine,...) Implications de la disparition du cuivre :

Dès la fin de 2025, Orange commencera à supprimer ses câbles en cuivre dès la généralisation de la fibre. Cela signifie qu'aucun raccordement de téléphone classique n'existera plus et que les abonnés seront forcés de passer à la fibre avec un abonnement complet internet/téléphone ou limité au téléphone mais toujours avec une «**BOX**». Comme cette box est alimentée par le courant, en cas de panne plus de téléphone ce qui demandera d'adapter les systèmes de surveillance (alarmes, «présence verte») à l'aide de connexions mobiles (4G).



Très rare : fresque représentant un installateur de fibre optique en Egypte ancienne.

Aménagements

Il fait parfois soleil, et lorsque c'est le cas, on peut admirer le travail de nos jardiniers qui embellissent notre village, ici l'olivier planté il y a déjà un moment, mais l'empierrement récent lui donne fière allure !



Pont de Pesserre

Certains en ont subi le désagrément cet hiver, lorsque le 23 octobre ont débuté les travaux de construction d'un nouveau pont, route de Campagnese, intervention commandée la CCGA et réalisée par l'entreprise Gauthier, nécessitant la fermeture de la route

Les nouveaux arrivants



Mr et Mme
Rimbault
originaires de
Sète et retraités
sont tombés
sous le charme
d'une petite
maison à
Cousteau

Gaëlle ,
Clément et Nelia
Gourdet
ont rejoint le
Lieu dit jouin



Les Professionnels Liassois

L'annuaire

BAUDINO Patrick	Enduits façades Cabane dans les arbres	07.78.43.97.06 06.60.82.55.51 AIRBNB "Retour aux sources" www.retourauxdeuxsources.fr
BENTEJAC Marlène	Lac de truites Architecte	06.88.21.09.62
BIBE Colette	Vente armagnac	05.62.09.64.04
CAILLAVA Maïté	Croustade	05.62.09.64.05
CUYVERS Dominique	Psychothérapeute	05.62.08.72.28
DE CASTRO Sabine	La Tour de pizz	06.69.56.03.68 Facebook: la tour de pizz
DEGANS Laura	Assistante maternelle	07.68.08.62.00 Facebook : Laura Pineaud
DESTRUHAUT Christophe	Destruction de frelons Entretien parcs et jardins	06.38.70.94.79
DESANGLES Clément	Peintre en bâtiments	06.17.72.09.35
JOUENDET Loïc	Plombier	06.75.45.36.07
JODIN Ghislaine et Jean Louis	Gîte, table et chambre d'hôte	07.60.07.67.65 Facebook : aujardindepages
LABORDE Patrick	Plombier	06.08.49.55.68
LAFFARGUE Chantal	Condiments, épices, fruits secs	06.24.96.72.42
LEWER Simon	Récupération matériaux	05.62.09.98.38
PINANA PENA Emilie	Création bijoux, tableaux	06.99.08.91.06 Facebook : féérie création
SEB'AUTO	Garage auto	06.42.56.99.00
SYNNAEVE Martine	Pension canine	06.16.62.66.98
VOUGO Vanessa	Aide à domicile	06.34.60.34.70
Producteurs de vins	Domaine de Joÿ Domaine de Tariquet Les Gascons dans le pré	05.62.09.03.20 05.62.09.87.82 05.62.09.50.23

La petite Liassoise utile

La Mairie

Tél. : 05.62.08.71.11
mail : mairieliasdarmagnac@wanadoo.fr
Site web : <http://www.liasdarmagnac.fr>

Les horaires :
Lundi après-midi : 13h à 17h
Jeudi : 8h– 12h et 13h à 17h

Services publics

Nous vous rappelons que la Perception de Cazaubon est définitivement fermée.

Désormais c'est la Trésorerie Principale de Condom qui percevra les impôts locaux et sur le revenu. La trésorerie de Nogaro ne s'occupe plus des particuliers depuis le 01 janvier 2020.

Location de la salle

pour les Liassois	80 €
pour les non Liassois	150 €
Chambre froide pour 36h :	20 €

Location du Hangar

Pour les Liassois exclusivement	
Participation aux frais et utilisation de la chambre froide	50€

Numéros d'Urgence

Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Centre Anti-Poison.....	05.61.77.74.47
Pharmacie d'Estang.....	05.62.09.63.30
Permanence Docteur Bortolazzo le jeudi	05.62.09.66.18
Vaccination.....	0800 72 32 32